



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Côte-d'Or

Pôle Ressources Humaines

Dijon, le 03 décembre 2020

Affaire suivie par :
Valérie ABID
Tél : 03 45 62 75 20
Mél : cab-rh21@ac-dijon.fr

L'inspectrice d'académie, directrice académique
des services de l'éducation nationale

2 G rue Général Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon cedex

à
Mesdames et Messieurs les personnels enseignants
du 1^{er} degré

S/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

Objet : campagne d'avancement d'échelon à l'ancienneté 2020-2021

Je vous informe que des évolutions récentes de la réglementation ont impacté les modalités de calcul de l'avancement d'échelon des fonctionnaires. La mise à jour des applicatifs de gestion de ces personnels liée à ces évolutions réglementaires, notamment ceux utilisés par les services de l'Education nationale, nous oblige à reporter la campagne d'avancement d'échelon à l'ancienneté, habituellement organisée au mois de novembre avec un effet en paie au mois de décembre.

Dans ce cadre, je souhaitais vous informer que la promotion d'échelon à laquelle vous êtes susceptible de prétendre au cours du 1^{er} semestre 2020-2021, sera rendue effective sur votre paie du mois de février 2021.

Un rappel de rémunération sera opéré rétroactivement à la date du changement d'échelon pour chaque agent bénéficiant d'un changement d'échelon au cours de cette période.

La directrice académique

Pascaline COQ



C.P.I : DIRH 6